

Grille d'évaluation – Travail de diplôme

Diplôme / titre	Experte/expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec diplôme fédéral
Titre du travail	
Candidate / candidat	
Numéro de candidate / candidat	
Experte / expert 1	
Experte / expert 2	
Tuteur / tutrice (si déjà connu/e)	

1. Volume du travail

Voir points 5.2, 5.3, 5.5 et l'Annexe 2 des Directives.

Volume du travail	Atteint	Pas atteint	Nombre de mots	Points max.	Points atteints
Volume du travail selon le point 3.4 de l'Annexe 2 : Notice « Travail de diplôme » des Directives				3	
		Si pas atteint:	Echec, note finale = 1		

Nombre de mots :	
Moins de 9'000	Echec, note finale = 1
Fourchette : entre 9'000-11'000	3 points
11001-11500	2 points
11501-12'000	1 point
12'001-12'500	0 points
12'501 et plus	Echec, note finale = 1

2. Critères formels

3 / 6 points : démontré systématiquement / intégralement réalisé

2 / 4 points : démontré / réalisé en grande partie

1 / 2 point : peu démontré / partiellement réalisé

0 point : pas démontré / pas réalisé

Critères d'évaluation	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
		12	
2.1 Langage : <ul style="list-style-type: none"> - Travail rédigé avec soin et précision, de manière objective et lisible - Langage technique et spécialisé utilisé correctement et de manière différenciée - Grammaire correcte (orthographe et ponctuation) 		3	
2.2 Les directives concernant la structure du travail de diplôme sont respectées : <ul style="list-style-type: none"> - Tous les éléments mentionnés au chiffre 5.3 des Directives sont présents - La page de titre contient les indications mentionnées au point 3.1.1 de l'Annexe 2 : Notice 		3	

<p>« Travail de diplôme » des Directives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annexes complètes (liste des sources, illustrations et abrég., déclaration sur l'honneur, etc.) 			
<p>2.3 Mise en forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des indications sur la mise en forme mentionnées au point 3.2 de l'Annexe 2 : Notice « Travail de diplôme » des Directives - Sources citées de manière correcte, complète et cohérente - Citations correctes dans le texte 		3	
<p>2.4 Illustrations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les illustrations utilisées complètent / appuient le travail et génèrent une plus-value - Graphiques et illustrations dotées d'une légende et référencés dans le texte 		3	
<p>Total des points atteints pour la partie 2</p>			

3. Critères relatifs au contenu / professionnels

3 / 6 points : démontré systématiquement / intégralement réalisé

2 / 4 points : démontré / réalisé en grande partie

1 / 2 point : peu démontré / partiellement réalisé

0 point : pas démontré / pas réalisé 3.1 Analyse de la situation	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
		15	
3.1.1 Un résumé est rédigé, qui donne un aperçu rapide et montre la nécessité d'une appréciation des risques.		3	
3.1.2 Une demande motivée est faite à la direction pour améliorer la situation actuelle (argumentaire).		3	
3.1.3 Description précise du contexte et de la délimitation de la problématique, utilisation de termes techniques appropriés.		3	
3.1.4 L'analyse de la situation se réfère à des chiffres clés existants et au benchmarking.		3	
3.1.5 Identification et application de lois, normes et règles pertinentes.		3	
Total des points atteints pour la partie 3.1			

3.2 Appréciation des risques	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
		18	
3.2.1 La méthode est décrite et documentée de manière compréhensible pour les experts.		3	
3.2.2 L'application de la méthode est décrite et rigoureuse.		3	
3.2.3 Justification de la nécessité de faire appel ou non à d'autres spécialistes ou spécialistes MSST.		3	
3.2.4 La participation des collaborateurs est garantie.		3	
3.2.5 Les principaux risques sont identifiés et leur appréciation est plausible.		6	
Total des points atteints pour la partie 3.2			

3.3 Réduction des risques	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
		24	
3.3.1 Les mesures identifiées conduisent à une réduction compréhensible et crédible des risques identifiés.		6	
3.3.2 Les risques résiduels et les nouveaux risques, ainsi que les questions à approfondir, sont mentionnés.		6	
3.3.3 Les mesures définies (principe STOP) sont adaptées aux conditions données, utiles dans la pratique et durables.		3	
3.3.4 Des réflexions sur le rapport coûts/ bénéfiques existent et sont compréhensibles.		3	
3.3.5 ST et PS sont intégrées dans les processus de travail au niveau stratégique et opérationnel, et une distinction est faite entre mesures immédiates et mesures systémiques.		6	
Total des points atteints pour la partie 3.3			

3.4 Mise en œuvre des mesures / controlling	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
		18	
3.4.1 La planification et les responsabilités concernant la mise en œuvre sont définies (délégation).		3	
3.4.2 Les adaptations ou non du concept STPS ou du système de gestion de l'entreprise sont justifiées.		3	
3.4.3 La vérification de l'efficacité à long terme des mesures est décrit (controlling).		6	
3.4.4 La communication, adaptée aux destinataires dans l'entreprise, concernant la problématique ou la solution est donnée (p.ex. plan de communication, canaux de communication).		6	
Total des points atteints pour la partie 3.4			

Calcul de la note du travail de diplôme :

Composition des points											Points max.	Points atteints	
1. Volume du travail											3		
2. Critères formels											12		
3. Critères relatifs au contenu / professionnels													
3.1 Analyse de la situation											15		
3.2 Appréciation des risques											18		
3.3 Réduction des risques											24		
3.4 Mise en œuvre des mesures / controlling											18		
Total des points											90		
Note	$\frac{\text{Points atteints}}{\text{Points max.}} \times 5+1 = \text{Note}$						Arrondi à la note entière ou à la demi-note arrondir à la demi-note supérieure si .25 respectivement .75 et plus arrondir à la demi-note inférieure si .24 respectivement .74 et moins						
	Points atteints	0 - 4	5 - 13	14 - 22	23 - 31	32 - 40	41 - 49	50 - 58	59 - 67	68 - 76	77 - 85	86 - 90	
Note	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6		

Lieu, date

.....

Nom et signature de l'experte / expert 1

.....

Lieu, date

.....

Nom et signature de l'experte / expert 2

.....